

Réunion du 2 novembre 2015

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient présents : Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL

Procuration(s) : Monsieur Philippe MEYER ayant donné pouvoir à Madame Chantal JEANPERT, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER ayant donné pouvoir à Monsieur Denis SCHULTZ, Madame Françoise BUFFET ayant donné pouvoir à Madame Suzanne KEMPF, Monsieur Serge OEHLER ayant donné pouvoir à Madame Françoise BEY, Monsieur Marc SENE ayant donné pouvoir à Monsieur Frédéric BIERRY

Excusé(s) :

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Bernard FISCHER

**N° CD/2015/120 - Administration générale - 5  
Budget départemental - Exercice 2015  
Décision modificative n°2 (DM2)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

-approuve le projet de décision modificative n°2 pour 2015 et en arrête les chiffres définitifs tels qu'ils figurent au projet de budget

-décide de ré-imputer les mandats suivants :

Numéro du mandat	Nature	comptable	Désignation	Montant
253	2182	CAMION	KERAX BZ-663-QM	233 722.73
254	2182	CAMION	KERAX BZ-710-QM	233 722.73
255	2182	FOURGON	MASTER BT-083-TQ	28 282.69
256	2182	FOURGON	MASTER BN-782-GB	29 140.68
285	2182	CAMION	RENAULT BZ-691-QM	139 788.77
403	2182	AMENAGEMENT	FOURGON BZ-732-TJ	4 953.83
406	2182	POLYSIGNAL	SIRIUS PMV89	13 588.35
407	2182	MONTAGE	POLYSIGNAL PMV89	2 378.57
408	2182	GRAISSAGE	CENTRALISE MIDLUM BZ-691-QM	3 294.21
466	2182	FOURGON	MASTER E188	22 281.53
594	2182	FOURGON	TRAFIC CB-457-LP	17 503.33
722	2182	POLYSIGNAL	E183	15 530.34
857	2182	AMENAGEMENT	FOURGON BX-870-YK	10 341.09
858	2182	AMENAGEMENT	FOURGON E184	4 953.83
997	2182	AMENAGEMENT	FOURGON BW-553-LV	4 953.83
998	2182	ADAPTATION	ESSIEU E188	13 126.10
1120	2182	TRIBENNE	CD-900-CY	56 119.43
1121	2182	CAMION	MIDLUM CD-900-CY	83 647.00

1122 2182 TRIBENNE CD-836-CY 56 119.43  
1123 2182 CAMION MIDLUM CD-836-CY 83 647.00  
1124 2182 CAMION KERAX CD-863-CY 133 722.48  
1226 2182 TRIBENNE CD-863-CY 57 492.50  
1326 2182 CLIO CD-761-FM 10 819.96

-autorise le payeur départemental à effectuer les écritures d'opération d'ordre non budgétaire de ces mandats selon le schéma d'écriture suivant :

- Crédit du compte 2182 utilisé par erreur en 2012 par le débit du compte 1068 pour le montant de 1 259 130,41 euros
- Débit du compte 2157 par le crédit du compte 1068 pour le montant de 1 259 130,41 euros.

-autorise le payeur départemental à effectuer les écritures d'opération d'ordre non budgétaire du mandat n° 1580/2012 selon le schéma d'écriture suivant :

- Crédit du compte 2157 utilisé par erreur en 2012 par le débit du compte 1068
- Débit du compte 2182 par le crédit du compte 1068.

-autorise le payeur départemental à régulariser par opérations d'ordres non budgétaires, la parcelle : section 10, numéro 403/19 située à Saverne selon les schémas suivants :

Compte débité Intitulé du compte Numéro d'inventaire Montant débité

2111 Terrains nus MAN3855 1,00  
2111 Terrains nus MAN3855 50.307,17

Compte crédité Intitulé du compte Numéro d'inventaire Montant crédité

2115 Terrains Bâtis MAN3855 1,00  
1021 Dotation / 50.307,17

-autorise le payeur départemental à effectuer les écritures d'opération d'ordre non budgétaire relatives à l'emprunt n°78 d'un montant de 8 147 235€, contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et encaissé à tort en 2014, par le titre de recette n°26551 du 17/12/2014 au compte nature 1641 « Emprunts auprès des établissements de crédit – Emprunts en euros » au lieu du compte nature 16441

« Opérations afférentes à l'emprunt » :

- par le débit du compte nature 1641 « Emprunts auprès des établissements de crédit – Emprunts en euros » et le crédit du compte nature 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour un montant de 8 147 235,00€
- par le débit du compte nature 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » et le crédit du compte nature 16441 « Opérations afférentes à l'emprunt » pour un montant de 8 147 235,00€.

-accepte la recette exceptionnelle en provenance de la Compagnie des Transports Strasbourgeois pour un montant net de 308 290€.

-accorde des remises gracieuses sur le budget départemental pour un montant total de 23 806,75 € dont 7 598,20€ au titre du Revenu Minimum d'Insertion, et 15 157,69 € au titre du Revenu de Solidarité active, et 1 050,86 € au titre de l'APA.

-conformément au document annexé, décide d'admettre en non-valeur :

- au titre de la taxe départementale pour les Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (TDCAUE), un montant de 263€

- au titre de la taxe départementale sur les espaces naturels sensibles (TDENS), un montant de 729 €.

-décide d'admettre en non-valeur :

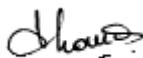
- au titre du budget principal 342 095,39 € : 313 097,41€ sans TVA et 28 997,98€ pour les créances éteintes
- au titre du budget du Parc Départemental d'Erstein : 83,33€
- au titre du Foyer de l'Enfance : 837€
- au titre du Laboratoire Départemental d'Analyses : 531,52€ sans TVA et 449,64€ pour les créances éteintes.

-décide d'intégrer à l'inventaire du Département le terrain cadastré en section 23 n°673/20 d'une surface de 11,68 ares, sis 6 rue d'Oberhausbergen à Wolfisheim.

-autorise le payeur départemental à passer l'écriture d'ordre non budgétaire au compte de gestion du budget principal du Département au débit du compte nature 2111 et au crédit du compte nature 1021 pour un montant de 55 600€ suite à l'avis n°7300 de France domaine.

-décide d'attribuer au Payeur départemental l'indemnité pour un montant de 8 334,52 €.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à la majorité

Le Président,  
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20151102-lmc196252-DE-1-1  
Acte certifié exécutoire au : 12/11/15